

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2010

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Christine KIEFFER Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : NEANT.

ABSENTS NON EXCUSES: NEANT.

MR MERY Jacky prend la parole pour l'ensemble des conseillers municipaux pour présenter les meilleurs Voeux 2010 à Monsieur le Maire.

A son tour Monsieur le Maire, présente ses Vœux à l'ensemble des conseillers municipaux

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 17 décembre 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Mademoiselle Laetitia SENAND est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

152. URM : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

Suite à la décision prise en séance du 6 Juillet 2009 concernant la demande d'enfouissement des lignes URM, Place de la Mairie et Place Saint Martin, Monsieur le Maire rappelle que notre dossier déposé n'a pas été retenu en date du 16 Octobre 2009.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler la demande avec les mêmes conditions et le même financement sollicitant auprès du Conseil Général une subvention pour la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau électrique dans le cadre d'un financement FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) de type C (programme Environnement), pour un montant total de 50 709,93 € TTC ;
- de solliciter une subvention exceptionnelle auprès de l'URM dans le cas où le Conseil Général ne donnerait une suite favorable.

Dans le cadre de travaux d'ensemble d'enfouissement des réseaux, le Conseil Municipal propose et accepte, à l'unanimité, d'associer France TELECOM à cette opération.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, en cas d'acceptation de cette subvention, Monsieur le Maire à notifier à URM, un marché à procédure adaptée (MAPA) dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces prestations seront alors effectuées pour un montant total de 2 414,76 € TTC.

Le financement de ce renforcement sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune, est assuré de la manière suivante:

- Participation FACE:	65 %,	soit 32 961,46 € TTC
- Récupération de la TVA:	16,388%,	soit 8 310,31 € TTC
- Prise en charge URM:	9,306 %,	soit 4 719,08 € TTC
- Part communale:	9,306 %,	soit 4 719,08 € TTC

.../...

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l' URM est constituée des éléments suivants

Éléments de mission de base :

Ils contiennent notamment:

- DIA: Les études de diagnostic,
- EP: Les études préliminaires,
- AVP: Les études d'avant-projet,
- PRO: Les études de projet,
- ACT: L'assistance au Maître d'Ouvrage pour l'aide à la passation du contrat de travaux subventionnés avec le Conseil Général de la Moselle, comprenant les démarches administratives en vue de l'obtention de la subvention, son paiement par acompte éventuel ou en totalité, après l'avoir obtenue.

Éléments de missions complémentaires :

Ils contiennent notamment:

- La préparation du dossier de demande de la subvention F.A.C.E. (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) qui comprend :
 - l'élaboration du plan des travaux,
 - l'estimation du coût prévisionnel de l'opération sur le réseau électrique avec le détail des quantités à mettre en œuvre.
- Le suivi administratif et financier de la facturation de l'entreprise d'électrification chargée des travaux.

153. DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Monsieur Robert ADAM expose le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et propose à Monsieur le Maire de prendre un arrêté entérinant ce document rendu obligatoire par le Code de l'Environnement (article R 125-10) pour les communes où il existe, notamment, un plan de prévention des risques naturels (PPR) ce qui est le cas de Marieulles-Vezon.

La Commune est concernée par deux types de risques :

- des risques naturels :
 - ✓ Des glissements de terrains affectent les Côtes
 - ✓ Le retrait gonflement des sols argileux concerne la totalité du territoire communal
 - ✓ Le risque naturel « météorologique » de tempête affecte la commune comme la totalité du territoire national.
- des risques technologiques liés au transport de matière dangereuse (TMD) :
 - ✓ La Commune est traversée par l'autoroute A31 dont le flux de poids-lourd est très dense,
 - ✓ Deux canalisations souterraines par lesquelles transitent du gaz et des hydrocarbures passent à proximité des limites communales au nord de Vezon et au sud-est de Marieulles.

Le DICRIM fait part des réflexes et conduites à tenir en cas de sinistres.

Conformément à la réglementation, le DICRIM doit être porté à la connaissance du public. A cet effet, un avis sera affiché à la mairie pendant deux mois au moins précisant que le dossier est consultable sans frais à la mairie. En outre une information sera faite par le biais de la presse locale, du bulletin municipal et du site internet de la commune.

La réglementation impose également que dans les lieux pouvant accueillir plus de 50 personnes, une information soit réalisée par voie d'affichage (FEP, Auberge de Vezon, Ecole Maternelle de Vezon, Chapelle de Vezon, Eglise de Marieulles...).

L'arrêté et un exemplaire du DICRIM seront diffusés à :

- M. le Préfet de la Moselle, à l'attention de M. le Directeur du SIRACEDPC*
- MME. la Sous-Préfète de l'arrondissement Metz-Campagne*
- M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours (DDISIS)*
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie départementale (GROUPEGENDEP)*
- M. le Directeur départemental des territoires (DDT)*
- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine (DREAL)*

Le Conseil Municipal adopte le DICRIM de la Commune à l'unanimité.

DIVERS :

- *Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux un courrier de la Chambre d'agriculture concernant le recensement des exploitations agricoles pour 2010.*
- *Permis de construire du hangar communal.*
- *Réflexion sur la possibilité d'un second emploi*
Suite à l'augmentation du travail de l'employé municipal, Monsieur le Maire souhaite faire une demande à Pôle Emploi pour le recrutement d'un second employé communal.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette demande.
- *Mécontentement des habitants du Quartier « Les Termes » concernant le raccordement au réseau.*
- *Projet de location de la grange de Vezon.*
- *l'Association « les Orchidées » va faire son marché de Pâques le samedi 27 mars, salle du Mille Club de Fey.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 26 Janvier 2010

Le Maire,

P.MUEL